

DÉPARTEMENT DE LA DORDOG Publié le 19/12/2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Recu en préfecture le 19/12/2022

ID: 024-212400378-20221213-D20220146-DE

Rapporteur : Gérald TRAPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20220146

Service: Vie Associative et Sports

Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX. le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric

PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3),

Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS: Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné délégation à **Christian BORDENAVE**

Jean-Pierre CAZES a donné délégation à Laurence ROUAN Joaquina WEINBERG a donné délégation à Joëlle ISUS Fatiha BANCAL a donné délégation à Charles MARBOT

Stéphane FRADIN a donné délégation à Chistophe DAVID-BORDIER

Marion CHAMBERON Fabien RUET a donné délégation à

ABSENTS: Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne »

REGLEMENT INTERIEUR - MAISON DES ASSOCIATIONS JOSEPHINE BAKER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et suivants ;

VU l'article R.610-5 du Code Pénal :

VU le Règlement Sanitaire Départemental en date du 27 février 1984 ;

VU les réglementations spécifiques relatives à la lutte contre le bruit, à l'interdiction de fumer dans les espaces collectifs ou encore aux animaux errants :

CONSIDÉRANT que le 3 septembre 2022 était inauguré la Maison des Associations « Joséphine BAKER », située 4 et 6 rue Saint-Esprit à BERGERAC, établissement crée à destination des nombreuses associations bergeracoises afin de répondre de manière plus moderne à leurs besoins quotidiens (réunions...),

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir la bonne organisation et entente entre les associations utilisatrices de cet établissement ainsi que le maintien d'un parfait fonctionnement de cet outil en tenant compte des règles de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) et de tranquillité publique, il apparaît nécessaire d'encadrer son usage ainsi que les conditions de sa fréquentation par l'adoption d'un règlement intérieur dédié.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à ces fins au regard des ses pouvoirs de police,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER un règlement intérieur d'occupation des locaux de la Maison des Associations Joséphine BAKER et son annexe « conduite à tenir en cas d'évacuation »,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur et à son actualisation, le cas échéant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à valider ces dispositions par voie d'arrêté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

Adopté par 31 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBe 1D: 024-212400378-20221213-D20220146-DE POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 1 9 DEC. 2022

et de l'affichage en date du indications portées ci-dessus.

1 9 DEC. 2022

d'une durée de deux mois conformément aux

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU

Laurente ROUAN

remi**er**e Adjointe,